

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse investit 32,5 M€ pour l'eau en Rhône-Alpes au 1^{er} trimestre 2017

Le territoire de **Rhône-Alpes** reçoit, pour 590 opérations, **32,5 millions d'euros d'aides** de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

En bref

- **La moitié des aides (15,6 M€)** vont aux collectivités pour **l'amélioration de l'assainissement** (9,6 M€) **et de l'alimentation en eau potable** (6 M€), notamment dans les communes rurales.
- **Près d'un quart des aides (7,8 M€)** bénéficient aux **milieux aquatiques**, avec 4,5 M€ consacrés aux travaux de restauration physique et de la continuité écologique des cours d'eau, et 1 M€ pour la préservation de zones humides.
- **11% (3,5 M€)** sont alloués à la **gestion quantitative de la ressource**, dont la quasi-totalité (3 M€) pour la résorption des fuites sur les réseaux d'eau potable.
- **8% (2,6 M€)** vont à la **réduction des pollutions par les produits phytosanitaires** pour soutenir les changements de pratiques des agriculteurs (1,2 M€) et des collectivités (1,4 M€).

Au total, sur les bassins Rhône-Méditerranée et Corse, les [décisions d'attribution des aides](#) de l'agence de l'eau, pour le 1^{er} trimestre 2017, totalisent un montant de **114 millions d'euros** pour financer plus de **1 800 projets** pour l'eau.

Parmi les projets présentés, des opérations remarquables :

1. Pour réduire les rejets de pollution

La communauté d'agglomération de Chambéry Métropole-Cœur des Bauges (73) poursuit la réhabilitation des réseaux d'assainissement défectueux du centre-ville. Démarrée en 2008, cette opération va permettre :

- d'éviter de polluer la nappe souterraine, principale ressource en eau potable de l'agglomération,
- d'améliorer les performances du système d'assainissement de l'agglomération et de réduire les rejets polluants au lac du Bourget, via La Lysse, par temps de pluie.

Pour cette tranche de travaux, qui concerne 580 mètres de tuyaux, l'agence de l'eau accorde à la collectivité **une subvention de 324 K€**. Depuis le début du projet, près de 4 km de réseaux ont été réhabilités avec une aide de **2 M€** de l'agence de l'eau.

2. Pour préserver et restaurer les milieux aquatiques

Le syndicat des rivières Brévenne - Turdine (SYRIBT - 69) supprime un seuil sur la Turdine dans le centre historique de l'Arbresle et reprofile le lit de la rivière sur 380 mètres. Ce projet permet de laisser circuler librement les poissons et les sédiments sur 5,6 km de cours d'eau (1,6 km sur la Turdine et 4 km sur la Brévenne). Par ailleurs, l'abaissement de la ligne d'eau jusqu'à 80 cm pour une crue vingtennale sur la place Sapéon va réduire les risques d'inondation de ce secteur. Pour ces travaux, le syndicat reçoit de l'agence de l'eau **une subvention de 778 K€**.

Le syndicat mixte de la rivière Drôme et ses affluents (26) restaure la Saleine sur 600 mètres à Crest et protège de l'inondation le quartier de la Condamine. Les digues en rive gauche sont supprimées pour élargir le lit moyen de la rivière de 3 à 4 mètres et permettre le passage de la crue centennale sans débordement. Par ailleurs, un lit d'étiage est aménagé et la digue en rive droite retalutée. L'agence de l'eau attribue au syndicat une **subvention de 848 K€**.

3. Pour mieux gérer la ressource en eau

La commune de Vienne (38) réhabilite sa principale canalisation d'eau potable, implantée dans le lit moyen de la Gère et vulnérable aux casses. Les travaux permettront une **économie de 1,27 million de m³ par an** sur des prélèvements effectués dans le territoire des 4 Vallées du Bas Dauphiné, déficitaire en eau. Au total, 90% du linéaire de la conduite (5,4 km) seront renouvelés.

La commune bénéficie pour ce projet d'une subvention globale de l'agence de l'eau de **5,7 M€**.

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations pour mettre aux normes les stations d'épuration, renouveler les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions par les pesticides et les nitrates, restaurer le fonctionnement naturel des rivières et protéger la biodiversité. La commission des aides délibère 4 fois par an pour allouer les aides dans le cadre de son programme d'intervention 2013-2018 « Sauvons l'eau » qui investit 3,8 milliards d'euros sur 6 ans. Elle est composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Contacts presse :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Valérie Santini – 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2Sens – Meryl Gilgenkrantz – 04 37 24 02 58 - meryl@plus2sens.com

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas – 04 37 24 02 58 - laurence@plus2sens.com